



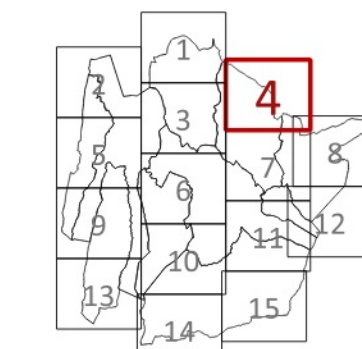
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAVERGES

REGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

PAVAGE GENERAL - ECHELLE 5000E

Saint-Ferréol - Marliens



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du

Approuvé le :

antérieur projet de PLU de la Communauté de Communes du Pays de Faverges
Maire-Président
Michel CHIFFRÉ

PIECE DU PLU

4.2.4



- ZONES URBAINES**
- Ua : Noyau historique de bourg
 - Uua : Centre historique de Faverges
 - Uua : Zone urbaine d'ensemble de collectifs
 - Uua : Noyau historique de village
 - Uua : Grand patrimoine à vocation spécifique
 - Uua : Zone urbaine à vocation principale d'habitation, d'équipements collectifs, spécifiques, dans les services de santé
 - Ua : Zone urbaine récente à dominante résidentielle dense
 - Ua : Zone urbaine récente à dominante résidentielle au sein des hautes
 - Ua : Zone urbaine récente à dominante résidentielle peu dense
 - Ua : Périmètre de captage compris en zone urbaine
 - Ue : Zone urbaine d'équipements d'échelle intercommunale
 - Ux : Zone urbaine à vocation d'activités économiques
- ZONES A URBANISER ET SECTEURS DE PROJETS**
- E1Aa : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
 - E1Aa* : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle à moyen terme
 - E1Ab : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
 - E1Ab* : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle à moyen terme
 - E1Aa : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
 - E1Aa : zone d'urbanisation future à vocation d'équipement
 - E1Aa* : zone d'urbanisation future à vocation touristique
 - E1Aa : zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques
 - E1Aa* : zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques impacté par le risque inondation
 - E1Aa : zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques impacté par le risque inondation
 - E1Aa : zone d'urbanisation à vocation d'activités économiques à long terme
 - Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
 - Secteur comportant une OAP thématique (Espace de bon fonctionnement des zones humides)
- ZONES AGRICOLES ET NATURELLES**
- Aa : Zone agricole accueillant le camping à la ferme
 - Aaf : Zone agricole à usage forêts
 - Ag : Zone agricole d'élevage
 - Ag : Zone agricole à usage, équipements et paysage forêts
 - Ag : Périmètre de captage en espace agricole
 - Ask : zone agricole à destruction de la pratique du ski
 - R1A : Espace naturel sensible (Statut 2000, 2011), corridor écologique...
 - R1B : Zone naturelle d'intérêt écologique et paysager permettant les activités agricoles et extensives hautes hautes
 - R1a : Zone naturelle à destination de stockage de déchets
 - R1a* : Zone naturelle liée à l'accueil d'une centrale photovoltaïque
 - R1 : Zone naturelle liée à l'accueil touristique du site de la Ferrière
 - R1 : Zone naturelle liée au site touristique des grottes de Seythenes
 - R1B : Secteur naturel de stage
 - R1 : Secteur naturel pouvant accueillir des loisirs et l'accueil du public sans infrastructure lourde (jeux pour enfants, parking, sentiers...)
 - R1 : Secteur naturel du golf de Gac pouvant accueillir des aménagements spécifiques à l'activité
 - R1 : Secteur naturel du plan d'eau de Marliens pouvant accueillir des aménagements spécifiques à l'activité
 - R1 : Secteur naturel de la Gironne
 - R1 : Secteur d'activités pédestres en zone naturelle
 - R1 : Périmètre de captage en espace naturel
 - R1 : Zone naturelle liée à l'accueil d'un bâtiment de restauration hors agglomération
 - R1 : Tourisme durable
 - R1 : camping en zone résidentielle de loisirs
 - R1 : Zone naturelle touristique pouvant accueillir des aménagements spécifiques liés à la pratique du ski
 - R1* : Zone naturelle touristique pouvant accueillir des aménagements spécifiques liés à la pratique du ski de fond
 - R1 : Zone naturelle liée à l'activité de val de l'ère
 - R1a : zone d'activités sportives, canoë
 - R1a* : zone d'activités sportives, canoë à l'arrêt
- RESERVES NATURELLES**
- PP1B Risque Fort
 - PP1B Risque Modéré
- ESPACES ET SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTRIBUES ECOLOGIQUES, A LA TRAME VERTE ET BLEUE ET LA PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER**
- Coat d'eau
 - Espace Basse Cluse
 - Jardins, vergers et balcons paysagers protégés au titre du L122-3-5-10-2
 - Espace de bon fonctionnement des zones humides protégés au titre du R22-3-11-1
 - Zones humides de la CCFP
 - Bâtiments à préserver au titre du L122-3-5-10-2
 - Biens anciens à préserver au titre du L122-3-5-10-2
 - patrimoine commun
 - Hauts et alignements d'arbres protégés au titre du L122-3-5-7
 - Secteur protégé
- DISPOSITIONS LIEES AUX VIES ET INFRASTRUCTURES**
- Secteur affecté par les maisons saines rurales
- DISPOSITIONS LIEES A LA LOI LITTORAL**
- Bande des 100m
 - Espaces proches du ruisseau
- AUTRES ELEMENTS**
- Emplacement réservé
 - Terrain reconstruit au titre du L122-3-5-10-4
 - Périmètre de ruisseau (secteur de développement de la loi L122-3-10-4)
 - Périmètre de Zone d'Aménagement Concerté
 - Linéaire commercial à préserver
 - Actualisation manuelle des constructions

Tableau des emplacements réservés sur cette partie du territoire

N°	Objet	Commune	Surface (m²)

